

Communications

Examen de spécialiste

Examen en vue de l'obtention de la formation approfondie en cardiologie pédiatrique à adjoindre au titre de spécialiste en pédiatrie

Lieu: UKBB, Basel

Date: Vendredi, 15.12.2017

Délai d'inscription: 20.8.2017

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch
→ Domaines spécialisés → Titres de spécialiste et formations approfondies (formation postgraduée) → Pédiatrie

Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA)

Aujourd'hui encore, quelque 120 personnes par an déclarent une tumeur maligne de la plèvre ou du péritoine (mésothéliome) pour avoir respiré des fibres d'amiante il y a longtemps. Un grand nombre d'entre elles ne reçoivent pas de prestations sociales appropriées.

Afin d'aider ces personnes rapidement et sans bureaucratie inutile, la fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA) a été créée le 28 mars 2017. Il s'agit d'une

initiative privée d'associations et d'entreprises. Le financement se fait sur une base bénévole.

Le Care-Service – pour une meilleure assistance psychosociale

Aujourd'hui, les victimes de l'amiante bénéficient de soins médicaux de qualité. L'assistance psychosociale aux victimes et à leurs proches est toutefois, le plus souvent, insuffisante. C'est pourquoi la fondation EFA, en collaboration avec l'association LUNGE ZÜRICH, a mis en place un Care-Service gratuit. Dans celui-ci, un personnel spécialement formé soutient les victimes et leurs proches de manière individuelle et compétente – en tenant compte de leur environnement social et culturel – pour les questions en relation avec une maladie liée à l'amiante. D'autres projets développés avec des ligues pulmonaires en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin doivent suivre. Toutes les offres sont financées par la fondation.

Soutien financier – pour les personnes souffrant d'un mésothéliome lié à l'amiante

Les personnes qui, à partir de 2006, ont déclaré une tumeur maligne de la plèvre ou du péritoine (mésothéliome) ou leurs proches peuvent solliciter un soutien financier de la fondation EFA. Cette offre s'adresse en premier lieu aux personnes dont le mésothéliome n'est pas reconnu comme maladie-

professionnelle. Le montant du soutien est basé sur les prestations de l'assurance-accidents obligatoire (LAA) aux patientes et aux patients avec une maladie professionnelle reconnue comme telle et liée à l'amiante.

Pour les personnes dont le mésothéliome est reconnu comme maladie professionnelle, des prestations sont également prévues, sous certaines conditions. De cette manière, un soutien équivalent est assuré aux patientes et aux patients assurés LAA et non assurés LAA. Jusqu'à ce que la fondation dispose des moyens financiers suffisants, le soutien financier s'adressera en premier lieu aux personnes dont le mésothéliome n'est pas reconnu comme maladie professionnelle. Toutes les personnes souffrant d'un mésothéliome peuvent toutefois s'annoncer dès maintenant. Celui ou celle qui souhaite solliciter un soutien financier renonce, en contrepartie, à toute autre prétention.

Procédure en cas de demande d'aide et de soutien

Des formulaires de demande de soutien financier, l'inscription au service de soins ainsi toute autre information sur la fondation, ses prestations et ses offres sont disponibles sur fondation-efa.ch ou à la fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA), Mombijoustrasse 61, case postale, 3000 Berne 23, 041 418 89 79, [info\[at\]stiftung-efa.ch](mailto:info[at]stiftung-efa.ch).

Schweizer Hepatitis-Strategie

Journée mondiale 2017 contre l'hépatite

L'hépatite C fait régulièrement la une des médias. En raison du prix élevé des médicaments, l'OFSP a imposé une limitation: les nouveaux traitements étaient réservés jusqu'ici aux personnes dont la maladie du foie était à un stade avancé. Depuis le 1^{er} juillet 2017, l'un des médicaments hautement efficaces contre l'hépatite C peut être prescrit sans restriction.

Ce sont là de bonnes nouvelles. Alors que l'hépatite C peut être guérie aujourd'hui dans plus de 90 pour cent des cas grâce aux nouveaux médicaments, l'hépatite B peut être traitée et contrôlée. Et il existe un vaccin. Cependant, la disponibilité du vaccin et des médicaments ne suffit pas à combattre efficacement les conséquences des hépatites virales B et C. Il faut aussi informer. En effet, la moitié des quelque 80 000 personnes en Suisse atteintes d'hépatite B ou C chronique ne sont pas au courant de leur infection par ce virus potentiellement dangereux.

C'est là qu'intervient la campagne du réseau Stratégie hépatite suisse à l'occasion de la Journée mondiale contre l'hépatite: un test sur www.hepatite-suisse.ch permet d'évaluer les risques d'infection. Ceux-ci sont multiples et remontent souvent à un certain nombre d'années. Les principaux sont: réception de sang ou de produits sanguins à l'hôpital avant 1990, consommation de drogues par injection ou sniff, tatouages ou piercings réalisés dans des conditions d'hygiène insatisfaisantes. L'hépatite B peut aussi se transmettre par des rapports sexuels non protégés.

À l'issue du test, toutes les personnes présentant un risque reçoivent un bon pour un dépistage gratuit de l'hépatite. Celui-ci peut être utilisé jusqu'à fin septembre auprès des centres et laboratoires partenaires de la campagne dans toute la Suisse.

Éliminer l'hépatite

La campagne est menée par le réseau Stratégie hépatite suisse. Celui-ci réunit plus de 80 personnalités du milieu médical, de

l'économie, des organisations de patients, des assureurs ainsi que des autorités politiques, œuvrant à titre bénévole, qui s'investissent dans la lutte contre l'hépatite virale. Le réseau entend éliminer l'hépatite virale en Suisse d'ici 2030.

La campagne est soutenue par Rothen Medizinische Laboratorien, sponsor principal, ainsi que par medica Medizinische Laboratorien et Laborgemeinschaft 1. Medisupport et Synlab sont partenaires du test.

Plus d'informations et test du risque sur www.hepatite-suisse.ch

Schweizerische Gesellschaft zum Studium des Schmerzes

Global year against pain after surgery

Warum ruft die Internationale Gesellschaft zum Studium des Schmerzes IASP weltweit ein Jahr gegen postoperative Schmerzen aus? Und warum ist das auch in einem so hoch entwickelten Gesundheitssystem wie in der Schweiz ein wichtiges Thema?

Bereits 2011 erschien in *Pain Clinical Updates* der IASP (Vol. XIX, Issue 1 January 2011) der Artikel *Chronic Pain after Surgery or Injury* von Stephan A. Schug, MD und Esther M. Pogatzki-Zahn, MD. Darin führen sie u.a. aus: Im Prinzip ist jeder chronische Schmerz irgendwann ein akuter Schmerz gewesen. Das Problem ist nicht auf große chirurgische Eingriffe oder schwere Traumata beschränkt, da auch kleinere Operationen wie die Herniotomie im Hinblick auf die Entwicklung chronischer Schmerzen signifikante Auswirkungen haben können. Die Konsequenzen von chronischen postoperativen oder posttraumatischen Schmerzen sind nicht nur im individuellen Leiden und der reduzierten Lebensqualität für den einzelnen Patienten zu sehen, sondern auch in Bezug auf die anschließenden Kosten für die Gesundheitsversorgung und die sozialen Unterstützungssysteme unserer Gesellschaften.

Die IASP hat 14 *Fact sheets* erarbeitet, die das Thema unter verschiedenen Aspekten knapp und anschaulich darstellen. Die Deutsche, die Österreichische und die Schweizerische Gesellschaft zum Studium des Schmerzes haben gemeinsam die deutschen Übersetzungen erstellt.

Von 10 operierten Patienten haben etwa 1–2 Patienten chronische postoperative Schmerzen und jeder hundertste Patient leidet unter starken bis unerträglich starken chronischen Schmerzen nach einer Operation. Aufgrund der Häufigkeit dieser Schmerzen und der erheblichen Auswirkungen möchte die SGSS/SSED auf diese Problematik hinweisen und über ein verbessertes Wissen und ein verändertes Bewusstsein eine Verbesserung in der Versorgung der betroffenen Patienten einleiten.

Auf der Homepage der SGSS/SSED (www.pain.ch) sind die *Fact Sheets* einsehbar. Der Jahreskongress der Gesellschaft in Lausanne im Oktober hat sein Jahresthema darauf ausgerichtet.

Dr. med. André Ljutow, MSc
Präsident SGSS

Hilfskasse für Schweizer Ärzte

Vom 1. April bis 31. Juni 2017 sind 30 Spenden im Gesamtbetrag von CHF 15 462.00 eingegangen.

Der Stiftungsrat der Hilfskasse für Schweizer Ärzte freut sich sehr, diese Gaben bekanntgeben zu dürfen und dankt allen Spendern recht herzlich.

Damit die Spenden in voller Höhe den Destinatären zukommen, haben wir uns entschlossen, für Spenden unter CHF 500 auf den Versand von persönlichen Dankschreiben zu verzichten. Wir hoffen sehr, dass diese Massnahme bei allen Spendern auf Verständnis stösst.

Für die Hilfskasse für Schweizer Ärzte
Der Kassier des Stiftungsrates